

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2013 portant création du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE),

ARRÊTE

Article 1 :

Madame GALA PAVIA Nuria, maître de conférences, est nommée Directrice du Service Universitaire du Français Langue Etrangère (SUFLE) à compter du 25 octobre 2016.

Article 2 :

Le mandat de Directrice du Service Universitaire du Français Langue Etrangère est de 4 ans renouvelable une fois.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 octobre 2016


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

